

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

## Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

## Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	50 cent

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## DIVISION

Ce mot me rappelle le banquet du palais de Westminster, où fut scellée, par les parlementaires anglais et français, l'entente cordiale. « Division, division ! » criaient de temps à autre les « policemen » qui remplissent les fonctions d'huissiers à la Chambre des communes, comme pour rappeler que l'union ne peut jamais être complétée dans une assemblée et nos collègues anglais quittaient la table pour aller voter, car ce mot veut dire, à Londres : « Veuillez prendre part au scrutin, messieurs. » Seulement c'est plus court et plus pittoresque. Nos collègues anglais ne votent point avec l'aide de bulletins, ni par procuration. Ils votent personnellement en se plaçant en file dans deux couloirs au bout desquels des huissiers sont chargés de pointer leurs noms. Ceux qui votent « oui » défilent à droite ; ceux qui votent « non » défilent à gauche. Il en est un certain nombre qui ne défilent pas du tout. N'allez pas croire qu'ils sont indifférents. Ils sont simplement pratiques. Pour s'éviter un dérangement, ils ont recherché par avance un collègue d'une opinion contraire à la leur, et ils ont convenu l'un et l'autre de ne pas aller voter. Ils appellent cela « païrer ». Pendant que les huissiers crient : « Division, division ! » et que leurs collègues se dérangent, ils restent tranquillement à table, savourant leur coupe de champagne « extra-dry » ou leur petit verre de fin cognac. Ils ont « païré ! »

Cette opération du vote anglais m'est revenue en mémoire à la veille du 14 juillet en lisant dans les journaux deux extraits de la *Semaine religieuse* de Paris et d'Autun qui méritent d'être mis en lumière.

D'après la *Semaine religieuse* de Paris, le cardinal Richard, en raison du 14 juillet qui tombait cette année un vendredi, autorisait tous les fidèles de son diocèse à « faire gras ».

La *Semaine religieuse* d'Autun publiait au contraire l'avis suivant :

### Abstinence du 14 Juillet

« L'évêché avait demandé une dis- pense de l'abstinence pour le 14 juillet. Le Saint-Office a fait répondre négativement. Non expedire. Nous ne pouvons donc pas donner satisfaction aux nombreux demandeurs qui nous ont été adressés. » (Communiqué de l'évêché).

« Division, division ! » m'écriais-je en lisant ces lignes ; voilà la division qui se met dans les rangs du clergé. Serait-ce la première conséquence de la séparation des Eglises et de l'Etat ? L'avenir nous le dira.

En attendant, les paroissiens du diocèse d'Autun qui ont fêté le 14 juillet en « faisant gras », c'est-à-dire ceux qui ont diné de quelque bon gigot ou d'une plantureuse volaille, pour se réjouir de vivre en République, ont commis un péché dont il leur sera demandé compte en purgatoire, s'ils n'ont pas toutefois la conscience assez noire pour aller directement en enfer, tandis que ceux du diocèse de Paris ont pu se réjouir librement, sans charger leur conscience en même temps que leur estomac.

Cela est grave : mais ce n'est pas tout. Cette divergence de vues entre le Primat de France et le Vatican révèle deux états d'âme qui valent d'être notés.

Le cardinal Richard est Français. Certes il n'est pas républicain, mais il considère que la Fête nationale est la fête de son pays, et qu'il convient d'autoriser des Français à la célébrer dignement. Il pense peut-être aussi que bon nombre de Parisiens se laisseront tenter par l'appât d'un succulent dîner, qu'ils « feront gras » sans autorisation et qu'un bon pasteur doit éviter à ses ouailles cette occasion de pécher. De sa propre autorité il leur donne la dispense d'abstinence pour la Fête nationale.

Faut-il voir dans cette attitude du

prélat parisien un regain de gallicanisme renaissant, une preuve d'indépendance à l'égard du Saint-Siège ? Nous n'irons pas jusqu'à l'affirmer. Mais la conduite du cardinal Richard dénote un état d'âme qui tranche singulièrement avec celui des prélats du Saint-Office.

Ceux-là ne connaissent que Rome. Ils sont Romains avant tout. Pour eux, pas de 14 juillet, pas de Fête nationale ! Noël, Pâques, l'Ascension, voilà des fêtes ! L'Eglise catholique n'a pas de patrie, elle est internationale, son âme n'est pas sensible aux mêmes vibrations que celles de France.

De pareils sentiments ne peuvent nous étonner venant de cardinaux espagnols et romains. Ce qui est grave, c'est qu'ils soient partagés par des prélats français, comme l'évêque Perraud, successeur de Bossuet sur le siège épiscopal d'Autun.

Ne croyez pas pourtant que je m'en afflige. L'Eglise va jouir de sa pleine liberté. Selon l'usage qu'elle en fera, elle conservera ou non quelque influence dans le pays, et il ne me déplaît pas de constater, dès à présent, l'existence des deux courants d'opinion que je viens de signaler et dont l'un a son siège à Rome et l'autre à Paris.

« Division, division ! » Veuillez voter, Messieurs ! Les scrutins sont ouverts. Publiez vos mandements, vos lettres pastorales, vos instructions. Le Concordat ne vous gêne plus, et, à vrai dire, il ne vous a jamais beaucoup gênés. Mais il serait curieux que sa disparition coïncidât avec la renaissance du Gallicanisme.

Allez, MM. les Archevêques et Evêques, vous êtes libres ! Comme au Parlement de Londres les deux couloirs s'ouvrent devant vous. En suivant l'un, vous serez Français ; en suivant l'autre vous resterez Romains.

Surtout, gardez-vous de « païrer », car on pourrait croire que vous êtes neutres, et c'est un genre que les Français n'aiment pas.

Jean CODET,  
Député de la Haute-Vienne.

## FANTAISIE LITTÉRAIRE

### NOS MAISONS

Les maisons où nous sommes nés ne sont point de banales demeures : les demeures de nos villages redoutent les amorphes tribus de maisons ; elles ont leur indépendance et veulent à tout prix rester bien personnelles.

Leurs physionomies sont diverses : tandis qu'il en est de méchantes, d'autres sont accueillantes comme une hôtellerie ; d'autres restent hautes, avec des volets clos ; quelques-unes vous regardent, de leurs vitres malicieuses et les lointains étés marquent à leurs murailles de confuses réjouissances d'automne.

Celle que je connais le mieux est une maison narquoise des vieux temps ; elle se coiffe, ainsi qu'une grand-mère, avec du rouge et avec du gris ; sa haute coiffure descend très bas sur son front ; elle tombe presque sur ses yeux de verre.

Sur la porte qui s'ouvre comme une bouche ronde pousse une moustache de lierre, un « pigeonnier » s'élève, à côté, comme une tour bourgeoise. Les colombes s'y perdent dans de continuelles amours. Leurs verbiages ont des douceurs humaines et se mêlent aux pépiements des mésanges dans les pruniers d'alentour.

Cette maison me plaît par ses mystères, par les mystères et les fraîcheurs voisines ; les herbes forment à ses pieds comme de grandes vagues noires ; les noyers mettent dans les airs la maligne influence de leurs ombres. C'est un coin du val où toutes les gaietés et toutes les tristesses habitent.

Dans cette maison perdue au milieu des puissantes verdure, se déroule l'histoire d'une famille ; de l'aurore à la nuit les pas des habitants

font tressaillir les parois intelligentes. La maison regarde vivre ceux qu'elle abrite. Elle couvre de son durable manteau toutes les caresses, toutes les rudesses, toutes les alarmes et tous les pleurs.

— O maison tutélaire, persévérante, sournoise et muette ! Votre âme épandue dans la rugueuse essence des pierres se laisse ravir au rythme des berceaux le soir, quand les mères attentives nous invitèrent aux féeries que vous sommeils. Votre cœur a battu de même à l'unisson de nos désastres ; vous saviez prendre des rides pour nos deuils et les vitres, souvent, lui-saient comme des larmes.

Maintenant vous êtes forte pour la joie et pour la douleur. Vous avez mené lentement beaucoup de générations au tombeau. Puissiez-vous y mener la mienne et vous attendrir sur nos départs tandis que vous reprendrez des airs de fête pour les nouvelles, continues, et perpétuelles danses des berceaux.

LIM.

## Les troubles en Russie

**La constitution d'une Assemblée**  
Le projet du gouvernement relatif à la constitution d'une Assemblée, après avoir été amendé par le conseil des ministres, est maintenant soumis à l'examen du czar. Ce projet diffère sur nombre de points essentiels de celui de M. Boulguine.

Le projet Boulguine, tel qu'il est amendé, est non seulement débarrassé de ses mesures vexatoires et de ses complexités, mais il est beaucoup plus libéral que l'original.

Dans le projet Boulguine, l'Assemblée avait un caractère essentiellement subordonné, tandis que le conseil des ministres la rend indépendante en prescrivant que le président de l'Assemblée communiquera directement avec le czar.

### Bagarre dans un jardin public

Une bagarre s'est produite dans le jardin de Pargolovo, près de Pétersbourg, entre le personnel de service et des paysans soutenus bientôt par de nombreux vagabonds. Ceux-ci ont saccagé le jardin et le buffet. Ils ont assailli les promeneurs qui se sont enfuis. Une panique s'est produite.

La police a rétabli l'ordre après une longue lutte avec les vagabonds. Plusieurs personnes ont été blessées.

### Le mouvement antisémite

Des bruits relatifs à une nouvelle attaque antisémite recommencent à courir ; les autorités ont reçu un avertissement leur disant qu'on attaquera les habitants israélites d'Odessa vendredi soir, on demande au gouverneur de prendre des mesures préventives.

Il est impossible de se rendre un compte exact du bien-fondé de ces rumeurs ; mais il est certain que la populace est excitée contre les israélites ; les soldats partagent les mêmes sentiments.

Le chef de la police de Tiflis a été blessé à la jambe et au bras par l'explosion d'une bombe ; l'auteur de l'attentat a été arrêté.

L'adjudant au commissaire de police de Gomel, province de Mohilev, a été blessé d'un coup de revolver parti du milieu de la foule.

## La Greffe humaine

On se souvient de ce pauvre hère d'Américain qui, moyennant finances, avait fait l'abandon de son oreille droite à l'un de ses riches compatriotes, lequel avait perdu la sienne à la suite d'un accident d'automobile. Les deux opérations avaient très bien réussi.

Or, sans rien enlever à personne, le docteur Lagrange, de Bordeaux, vient de réaliser le prodige de donner des paupières à un homme qui n'en avait plus.

Son sujet avait eu la face brûlée

lors d'un accident : les paupières de l'œil gauche avaient absolument disparu.

L'habile chirurgien eut l'idée de lui prendre sur le bras gauche la peau nécessaire à la réfection de cet organe. Le bras fut fixé en contact avec le front à l'aide d'un appareil plâtré, après que deux fines lanières avaient été découpées dans la peau au bras et appliquées sur l'œil.

Au bout de dix jours, le bras fut libéré ; l'opération avait parfaitement réussi.

Ce n'est pas la seule merveille de la science en ce qui concerne la greffe humaine.

## Nouveau Code de Sépulture

Un ingénieur de Cologne propose de supprimer toutes les difficultés que présentent dans les grandes cités l'achat des terrains pour les cimetières, ainsi que les inconvénients signalés par les hygiénistes à propos de l'accumulation des morts auprès des vivants. Voici la nouvelle méthode :

Le corps est placé dans une bière en béton dont le couvercle est percé d'un trou. On y coule un lait de ciment à prise rapide, additionné de plâtre, si l'on veut, et le durcissement est immédiat. L'expérience a démontré que des cadavres qui ont déjà subi un commencement de putréfaction s'imprègnent d'acide silicique et de chaux provenant du ciment liquide et, peu à peu, avec le temps, commence une véritable pétrification. On peut ainsi conserver les corps sous leur forme primitive mieux que par l'embaumement.

L'inventeur fait remarquer qu'au point de vue religieux, ce mode de sépulture n'est pas « sacrilège » comme la crémation.

Une autre originalité consisterait, d'après l'auteur, à faire, avec ces blocs de morts, des monuments analogues aux temples cyclopiens et pharaoniques. Plus de cimetières : des pyramides d'Egypte avec les noms de tous les morts et des épitaphes. On se promènerait dans ces hypogées nouveaux occupant ainsi moins de place que dans l'ensevelissement en surfaces horizontales dans les cimetières. Les vivants ne seraient plus gênés par les morts.

## NAISSANCE DE LA PIPE

St-Malo vient d'inaugurer la statue de Jacques Cartier, due au statuaire Charles Barreau.

Jacques Cartier est l'un des plus illustres marins de St-Malo. Il donna à la France le Canada.

Mais les fumeurs l'honorent surtout comme l'importateur de la pipe et du tabac.

Ce fut lui, en effet, qui remarqua une curieuse manie des indigènes de la Nouvelle-France.

« Ils possèdent, a-t-il écrit, une certaine herbe dont ils font provision ; ils en portent une certaine quantité dans un petit sac pendu à leur cou ; ils s'emparent d'un morceau de bois creux semblable à un sifflet et placent l'herbe sèche et même en poudre à l'une des extrémités de ce sifflet, dont l'autre extrémité est dans leur bouche ; ils placent dessus un charbon, aspirent la fumée et la rendent par la gorge ; leur marine fait ainsi l'office de la cheminée des maisons. Nous les imitions, mais la fumée, en arrivant dans notre bouche, nous brûle comme du poivre. »

Les Malouins d'aujourd'hui ont le palais moins délicat.

## MOTS DE LA FIN

Directeur à auteur.  
— Vous devriez m'introduire une vendetta là dedans.  
— Une vendetta ?  
— Ça corse l'action !

## LA

### GUERRE RUSSO-JAPONAISE

#### Mouvement tournant des Japonais

Le correspondant de la *Rouss*, à Liou-Da-Pou-Dzy, signale le bruit que les Japonais ont entrepris un mouvement tournant à travers la Mongolie, par une zone située à 125 kilomètres de la frontière.

#### Dans l'île Sakhaline

A l'horizon, au sud du détroit de Tartaxe, on aperçoit, près du poste d'Alexandrovik, plusieurs navires torpilleurs japonais. Deux s'avancèrent au nord ; les autres se groupèrent près du poste, à l'estuaire de la rivière d'Arkoff ; ils tirèrent quatre coups de canon sans résultat.

A onze heures du matin, au sud, plusieurs grands navires étaient en vue.

#### En Mandchourie

Un officier qui revient de Mongolie dit que le général Liniévitch envoie quotidiennement en Mongolie des officiers, des soldats et des marchands pour acheter des approvisionnements et parfois réquisitionner en employant la force. De nombreuses troupes sont concentrées dans l'est et surveillent activement l'aile gauche des Japonais.

Le général Michtchenko fait preuve d'une grande activité ; il opère en Mongolie comme s'il était en territoire russe.

Les autorités chinoises ont fait savoir à Pékin que les Mongols étaient forcés de se considérer maintenant comme placés sous le protectorat de la Russie ; elles demandent qu'une protestation soit faite aussitôt que possible. On peut donc regarder la Mongolie comme faisant partie de la sphère des hostilités. — (Daily Telegraph).

## INFORMATIONS

### Commission du Budget

Après avoir entendu le ministre des colonies, la commission du budget a accepté le principe de l'installation du ministère des colonies dans l'immeuble municipal de la rue Oudinot, qu'occupaient les Frères de la doctrine chrétienne. La commission a ensuite adopté le budget des colonies.

Tous les budgets spéciaux ont maintenant été examinés, sauf ceux de la guerre et de la marine, que la commission discutera les 16, 17, 18 et 19 août.

### Au Maroc

Le gouvernement russe a fait savoir au gouvernement français son intention de régler son attitude sur la sienne à l'occasion de la Conférence marocaine. M. Bompard a informé le comte Lamsdorff des conditions dans lesquelles la France a accepté de participer à cette Conférence. M. Rouvier, de son côté, confirme ces renseignements à M. de Nélidoff, et à la suite de ces commentaires, la Russie a envoyé son acceptation à son ministre au Maroc.

Le ministre d'Angleterre a fait savoir officiellement au maghzen, que son gouvernement acceptait de se rendre à la Conférence, à la condition qu'il lui soit préalablement donné connaissance du programme des questions qui y seront discutées, de l'endroit où elle se tiendra et de sa date.

### L'éclipse du 30 août et les aéronautes

On sait que le 30 août aura lieu une éclipse de soleil. Disons à ce sujet que le comte de La Vaulx s'élèvera ce jour-là de Constantine à bord du *Centaure*, en compagnie de M. Jaurbert, directeur de l'Observatoire de la tour Saint-Jacques, pour observer l'éclipse de soleil qui sera totale en ce point.

Le même jour, des observations en ballon de l'important phénomène seront organisées à Burgos par le colonel Vives y Vich, directeur du parc.

M. de La Vaulx se trouve officiellement chargé d'une mission scientifique. Son expédition a lieu sous le patronage du bureau des longitudes et de la commission d'aérostation scientifique de l'Aéro-Club de France. Les frais en sont couverts par le prince Roland Bonaparte, MM. Eiffel, Robert Lebaudy et Deutsch (de la Meurthe).

### L'Empereur du Sahara

M. Jacques Lebaudy — *ses émules* — adresse au quai « *baïles fraum* » suivant, que nous « *airaire* », à titre de curiosité :

Note remise par S. Exc. Saïd pacha ministre des relations extérieures du Sahara, à S. Exc. Maurice Rouvier, ministre des affaires étrangères de la République Française.

La présente note a pour but de résumer les nombreux griefs que le gouvernement de S. M. Jacques I<sup>er</sup> formule à l'égard du gouvernement de la République française, des juges français et des nombreux débiteurs français de Sa Majesté.

Il y a actuellement deux ans que l'empire du Sahara a été fondé par mon auguste maître.

Devenu souverain indépendant, l'empereur du Sahara n'a aucune raison de retirer les biens mobiliers et immobiliers qu'il possédait en France.

Dans tous les pays civilisés, les étrangers ont le droit de posséder et leur propriété doit être respectée, conformément au droit des gens.

La France n'est pas, paraît-il, un pays civilisé, car, obéissant aux sentiments les plus vils, les ministres et les juges français organisèrent et encouragèrent le pillage méthodique des biens que Sa Majesté possédait en France.

Ici s'intercale une longue nomenclature des accusations que Jacques I<sup>er</sup> produit contre ses débiteurs et contre les juges qui leur ont donné raison.

L'ultimatum conclut en ses termes :

Le gouvernement de Sa Majesté Jacques I<sup>er</sup> a l'honneur de notifier au gouvernement français les points suivants :

1<sup>o</sup> Sa Majesté Jacques I<sup>er</sup>, en sa qualité de souverain indépendant, a sur la planète les mêmes droits que les autres souverains indépendants ;

2<sup>o</sup> Sa Majesté ne relève de la juridiction d'aucun autre souverain ;

3<sup>o</sup> Si Sa Majesté est victime de procédés hostiles ou déloyaux de la part d'autres êtres humains habitant sur la planète, individus isolés ou individus groupés en tribus, clans, républiques, etc., le gouvernement de Sa Majesté use de représailles envers ceux qui ont agi en ennemis, et ce, sur toute la surface du globe.

4<sup>o</sup> Dans ses rapports avec les habitants de la planète autres que ses sujets, Sa Majesté ne reconnaît que la coutume communément dénommée droit des gens.

5<sup>o</sup> Le gouvernement de Sa Majesté refusant désormais d'accepter la compétence des tribunaux français, leur laissera la responsabilité entière de leurs actes.

Si les Français se conduisent correctement et rendent à Sa Majesté ce qui lui appartient, tout sera fini.

Sa Majesté ne s'occupera plus de la France, qui d'ailleurs n'occupe sur la planète qu'une place réduite, et continuera l'œuvre civilisatrice entreprise par elle, pour le plus grand bien de l'humanité.

Si, au contraire, les Français se comportent comme des bandits et des pilliers d'épaves, Sa Majesté usera des représailles auxquelles les principes ont coutume de recourir en pareil cas, conformément au droit des gens.

## Petites Nouvelles

Lundi a eu lieu au cimetière de la garnison de Berlin, l'inauguration d'un monument en l'honneur des internés français de 1870 morts pendant la guerre franco-allemande.

— Un incendie a détruit entièrement une usine de porcelaine de Limoges ; 700 ouvriers sont sans travail.

— On annonce la mort du docteur Paul, ancien président de la République du Venezuela.

— Les obsèques du peintre Henner ont été célébrées mardi à 10 heures au milieu d'une grande affluence.

— Mardi matin s'est ouvert à Liège la séance inaugurale du dixième Congrès de la presse.

— Le *Moniteur vinicole*, en utilisant les renseignements des professeurs d'agriculture évalué à 58 millions d'hectolitres la prochaine récolte.

— M. Louis Jourdan, député de la Lozère, vient de donner sa démission pour des raisons personnelles « que le temps fera connaître, dit-il » et pour des raisons de santé.

## REVUE DE LA PRESSE

De l'Humanité :

Pour les hommes politiques qui regrettent le temps où l'instituteur était astreint à une besogne inférieure, le maître d'école double le curé. Il concourt avec celui-ci à enseigner la religion, non devant les fatalités de la nature, mais devant les fatalités sociales dont ils prêchent le respect. N'allez pas objecter que dans la pratique, une conception pareille de sa fonction implique une servitude morale qui dégrade le maître et avilit le citoyen. Le frère de la doctrine chrétienne, le congréganiste l'acceptait bien. Pourquoi l'instituteur laïque ne se plierait-il pas aux mêmes exigences ?

— Parce qu'un instituteur laïque est un homme, une conscience.

## Revue de la presse locale

De Quercinois :

L'isolement de l'Allemagne qu'avait rêvé M. Delcassé dans son infatuation de parvenu, n'est plus qu'une comédie d'un songe creux. C'est comédien se retourne le plan maudis un peu par le pygmée du de gros de Cohan nous aurons rough-Marlar combien fragile et porteur est l'amitié intéressée de la puissance d'Outre-Manche ! L'Angleterre ira toujours là où seront ses intérêts économiques et ne se considérera jamais comme engagée par la foi des traités.

L'entrevue prochaine du kaiser et du tzar marquera la fin de la duplice. La France sera définitivement isolée.

## CHRONIQUE LOCALE

### Taxes nouvelles

Pour la seconde fois, le Conseil municipal socialiste de Dijon vient de voter la suppression de l'octroi.

C'est au cours du mandat de 1896-1900 que le premier projet fut élaboré et adopté. Approuvé par le gouvernement et la Chambre des députés, le Sénat venait d'en être saisi quand eurent lieu les élections de 1900. Les socialistes ayant dû quitter l'Hôtel-de-Ville, ce projet fut abandonné aussitôt par leurs successeurs.

Avec les élections de 1904, les socialistes rentrèrent à la mairie et s'empressèrent de remettre la question sur le tapis. Leur nouveau projet n'est pas le même que le précédent ; en voici l'économie :

L'octroi de Dijon rapporte annuellement, en chiffres ronds, une somme d'un million qu'on propose de remplacer par les impositions ci-après :

I. — Taxe municipale sur l'alcool, 2.600 hectolitres à 70 francs.....	182.000
II. — Taxes sur les chevaux, mules, mullets et sur les locaux des loueurs et marchands de chevaux.....	110.000
III. — Taxes sur les voitures et automobiles.....	15.500
IV. — Taxe sur les chiens (doublee).....	14.000
V. — Relèvement de certains droits de place au marché et à l'abattoir.....	20.000
VI. — 4 % sur le revenu net des propriétés bâties et sur le revenu cadastral des propriétés non bâties.....	340.500
VII. — 1 % sur la valeur locative commerciale et in-	

industrielle (non compris les chambres d'hôtels).....	37.000
VIII. — Taxe d'habitation 5 % sur les loyers imposables à la contribution mobilière (chambres d'hôtels comprises).....	257.000
IX. — Taxe sur les pianos (10 fr. par unité).....	18.000
X. — Augmentation de la licence des hôteliers, logeurs et restaurateurs (portée de 5 % à 10 %, sur la valeur locative des locaux imposés à la licence municipale).....	6.000
Total.....	Fr. 1.000.000

Il est à remarquer qu'en tenant compte de la portion affectée aux propriétés non bâties, les habitations sont touchées par le projet de taxes nouvelles s'élevant à environ 600.000 francs.

### Permissions agricoles

Par suite des orages qui se sont succédé dernièrement, dans différentes régions, et qui, en couchant les récoltes ont rendu impuissant l'effort des machines agricoles, les cultivateurs se trouvent avoir besoin, pour la moisson, d'un nombre exceptionnel d'ouvriers.

Les commandants de corps d'armée ont été invités par le ministre de la guerre, à donner les instructions nécessaires pour que les demandes de travailleurs militaires, qui viendraient à être adressées aux chefs de corps placés sous leurs ordres, par l'intermédiaire de l'autorité administrative, soient accueillies, cette année, dans la plus large mesure possible.

Toutefois, si nombreuses que soient les permissions pour les travaux agricoles, ainsi accordées, aux soldats qui se sont volontairement présentés en vue de ces travaux, chaque corps de troupe devra, au moment des grandes manœuvres, avoir son effectif réglementaire.

### Les Vins sucrés

Le docteur Dayet, inventeur des rayons N, a adressé à l'Académie des sciences une intéressante note destinée à donner quelques indications très simples sur une méthode assez curieuse à suivre pour reconnaître le sucrage des vins. Il suffit, dit l'auteur, de plonger dans un grand verre d'eau un petit verre plein de vin ; si le vin n'est pas sucré, il monte à la surface dans le grand verre ; s'il l'est, la fraude est reconnue tout de suite, car le vin reste entièrement au fond du petit verre.

### Le Classement du Contingent

La commission constituée par le ministre de la guerre pour établir des règlements et instructions relatifs à la mise en vigueur de la nouvelle loi militaire, vient d'arrêter le mode de classement des jeunes soldats. La commission a repoussé le mode de classement par ordre alphabétique, et a adopté le classement suivant la date de la naissance. Ce classement aura une importance très grande, puisque, suivant leur rang sur la liste de recrutement cantonal, les jeunes gens seront envoyés dans des garnisons plus ou moins éloignées.

Ce mode de classement ne sera pas appliqué pour la répartition dans les différents régiments des jeunes gens de la classe 1904, appelés sous les drapeaux au mois d'octobre prochain. Il avait été un instant question d'inaugurer cette année le nouveau système de répartition, mais cette opération eût nécessité un travail considérable. Cette année encore, les jeunes gens, notamment les dispensés, seront classés dans les régiments en tenant compte de leur numéro de tirage.

## CAHORS

### LES ÉCONOMIES

#### De M. l'Ingénieur en Chef

Le *Réveil* ne veut pas mentir à sa réputation : il est pour toutes les combinaisons qui rapportent ; sur l'ordre de l'ingénieur en chef, cette feuille nous répond et essaye de faire dévier le débat que nous avons soulevé.

Feuille soi-disant radicale, elle se met à la remorque d'un ancien candidat boulangiste et cela sans heurt, sans transition, simplement par le moyen de quelques expressions de choix dont son directeur, si sympathique à Cahors et aux faubouriers de Saint-Georges notamment, fut de tout temps gratifié.

Il est dit que quiconque a fait des besognes en fera toujours, car la dignité disparaît du jour où les gros sous ont tenté.

Le *Réveil* est dans la tradition. Aujourd'hui, il fait chorus avec les feuilles réactionnaires pour défendre un chef d'administration qui fut, pour avoir combattu la République, mis en disponibilité durant deux ans.

Le public est fixé sur les motifs de cette défense, de même qu'il est fixé sur les allures mystérieuses du paravent de cette feuille.

Aussi bien, nous ne comprenons pas à quoi le *Réveil* fait allusion quand il insinue que notre directeur a « sollicité SON CONCOURS POUR MENDIER des affiches auprès d'un conseiller général !!! »

Le *Réveil* aurait pu s'expliquer sur ce point, car on sait en effet à Cahors que l'imprimerie du *Journal du Lot* est tributaire de celle du *Réveil* !!!!!

On sait en effet que notre directeur passe ses journées à la préfecture pour solliciter les imprimés, et qu'au contraire le directeur du *Réveil* n'y va jamais !!!!!

Hélas ! Demandez-le aux employés de cette administration et vous verrez la réponse.

L'appréciation est ainsi courante ; mais si l'insinuation relative « au concours sollicité » n'est pas calomnieuse, pourquoi n'est-elle pas expliquée ?

Ce serait curieux de voir la preuve faite que le concours du *Réveil* fut sollicité !

Et puis que penser de ce « rire jaune qui parle d'exploitation » ? Vous verrez bientôt qu'il parlera de « désintéressement ».

Rire jaune, rire verdâtre, au *Réveil* on les voit tous et l'on y trouve jalousie jaune, jalousie verdâtre, etc.

Rions toujours, imitant en cela le public qui sait et n'oublie pas !

Mais il est un point sur lequel nous devons insister : l'ingénieur en chef a donné l'ordre au *Réveil* de prendre sa défense et il lui a recommandé de le flagorner beaucoup, encore, toujours ; seulement, a-t-il ajouté, faites dévier le débat.

Et alors, avec le rire jaune, le rire verdâtre du solliciteur bien reçu, le *Réveil* a promis de marcher.

Il essaiera de faire dévier ce débat qui gêne l'ingénieur en chef ; il essaiera de salir — ce qui est impossible surtout pour le *Réveil* — un honnête homme qui jouit de la sympathie de tous à Cahors.

Tant mieux que cette besogne soit entreprise. Une campagne eut lieu il y a quelques mois ; c'était la presse réactionnaire qui la menait.

Le *Réveil* se doit à lui-même de parler à son tour de casserolat.

Il y a quelques mois, nous avons

répondu à la presse réactionnaire ; nous répondrons encore ; mais les républicains verront qui a droit de parler de casserolat...

Et ce sera pour soutenir un candidat des réactions que fut l'ingénieur en chef, ce sera pour essayer de laver ce personnage frappé par la République, qu'un journal soi-disant républicain, par désintéressement sans doute, voudra salir un honnête homme.

Les révélations que promet le *Réveil* sur « des budgétivores » méritent d'être expliquées. Nous les attendons.

Mais ce sera curieux de voir une feuille soi-disant radicale faire chorus — par jalousie — avec la réaction contre tous les chefs du parti républicain, les Brisson, les Pelletan, etc., qui ont défendu, légitimé ce qui répugne à ceux qui agissent plus lâchement... ailleurs.

Eh bien, nous souhaitons ces révélations, et quoi qu'il en soit, comme nous savons que les républicains n'approuveront jamais ces basses attaques faites par derrière... nous promettons que malgré tout le débat ne sera pas dévié.

On voudrait, pour flagorner le jongleur en chef des Ponts voir terminée une campagne qui le gêne lui et ses valets. Avec nous, on n'aura pas cette satisfaction, ce ne sont pas par des saletés soulevées contre d'autres que l'on nous fera taire.

Notre campagne est légitime, et quoique ses valets disent, quoi qu'ils fassent nous la continuerons.

Qu'ils posent au ministre des travaux publics les questions qu'il leur plaira ; elles ne gêneront personne ; mais notre question nous la reposerons et aujourd'hui en ces termes, pour montrer que nous ne craignons ni le Chef, ni ses argousins :

## UN VOL

A M le Ministre des Travaux Publics

Nous vous avons signalé les virements scandaleux commis dans sa gestion par l'ingénieur en chef du Lot.

Nul n'a répondu, nul n'a démenti. Nous répétons donc à nouveau :

Qu'aurait-on fait contre un modeste fonctionnaire si celui-ci avait fait payer à raison de 5 francs par jour à titre d'ouvrier du service des Ponts un agent voyer touchant déjà son traitement et alors que cet agent-voyer n'a jamais paru sur les chantiers.

L'ingénieur en chef a commis en faveur de son neveu un virement pareil : C'est un détournement, C'EST UN VOL.

UN VOL, PARCE QU'ON A PAYÉ UN OUVRIER POUR UN TRAVAIL QU'IL N'A PAS FAIT ;

UN VOL, PARCE QU'UN FONCTIONNAIRE NE PEUT ÊTRE PAYÉ SIMULTANÉMENT DANS DEUX DÉPARTEMENTS.

Et maintenant qu'on nous traduise en Cour d'assises : c'est tout ce que nous demandons.

LOUIS BONNET

## Au 7<sup>e</sup>

M. Delon, capitaine breveté hors classe (état-major), est réintégré au 7<sup>e</sup> d'infanterie en remplacement de M. Pérignon, démissionnaire.

M. Delon est maintenu détaché provisoire à l'état-major de l'armée.

### Médaille d'honneur

Par application du décret du 15 avril 1892 et de l'arrêté du 27 du même mois, M. le ministre de la guerre, a, par décision du 18 juillet 1905, décoré d'une médaille d'honneur en bronze à notre compatriote M. Berger sergent à la 17<sup>e</sup> section d'infirmiers.

### Conseil de Préfecture

Séance du 28 Juillet 1905

Les sieurs Vialoles Vincent et consorts de Caillac contre les élections du 2 juillet 1905.

Commune de Caillac. — Elections municipales du 2 juillet 1905, protestations.

— Le sieur Faugères, architecte à Artillac (Corrèze) contre la commune de Glanes.

Travaux d'adduction d'eau. — Demande en paiement d'honoraires et de frais de voyages.

— Le sieur Allemand Jean, de Cahors contre l'administration des Contributions directes. — Propriétés foncières bâties et des portes et fenêtres. — Demande en dégrèvement.

### Contributions indirectes

M. Merlin, commis principal à Saint-Céré, est nommé en la même qualité à Réalmont (Tarn).

Examens du certificat d'études primaires supérieures

Les examens du certificat d'études primaires supérieures ont eu lieu du jeudi 20 au lundi 24 juillet.

Section générale. — Treize candidats se sont présentés, neuf ont été reçus. Ce sont, par ordre alphabétique, et par écoles :

MM. Bigou, Chapou, Couderc, Fontanel, de l'école primaire supérieure de Montcuq.

MM. Andrieu et Courronet, de l'école primaire de Luzech.

M. Crubillé, de l'école primaire supérieure de Saint-Céré.

M. Lostrade, de l'école primaire supérieure de Martel.

M. Holzer, au cours complémentaire de Cahors.

Section agricole. — Deux candidats se sont présentés ; un a été reçu : M. Louradour, de Martel.

Section industrielle. — Deux candidats se sont présentés et ont été reçus. Ce sont : MM. Garrigou et Mondange, de l'école privée de Cahors.

Aspirantes. — Section générale : Quatorze aspirantes se sont présentées, huit ont été reçues. Ce sont, par ordre alphabétique et par école :

Mlle Ayzat, Marie-Julie-Aurélié Cadiergues, Célestine Cassan-Emon, Four, Maury, de l'école primaire supérieure de Saint-Céré.

Mlles Destrel et Morenas, de l'école primaire supérieure de Montcuq.

### Enseignement primaire

Fixation des grandes vacances en 1905

Par arrêté de M. le préfet du Lot, pris sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie, les grandes vacances en 1905 sont fixées ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup> Ecoles primaires supérieures, cours complémentaires, écoles dont le personnel a contribué au fonctionnement des cours d'adultes et des œuvres post-scolaires ou dans lesquelles sont organisées des classes de vacances ou des études surveillées :

Ouverture des vacances, vendredi 4 août.

Retournée des classes, lundi 2 octobre, à l'heure réglementaire.

2<sup>o</sup> Ecoles primaires élémentaires :

Ouverture des vacances, vendredi 18 août.

Retournée des classes, lundi 2 octobre, à l'heure réglementaire.

### Au Conservatoire

Les amateurs de musique nous saurons peut-être gré de leur signaler le succès remporté par une artiste qu'ils ont eu l'occasion d'applaudir à Cahors : Mlle Mancini qui se fit entendre à l'un des concerts de l'Orchestre Symphonique et qui nous charma particulièrement dans *le Noël*, de Ph. Gaubert et *le Nil*, de Xavier Leroux. Au concours du Conservatoire, Mlle Mancini vient d'obtenir un premier prix de chant et un premier prix d'Opéra.

### Dépôt de remonte d'Aurillac

Le comité de dépôt de remonte d'Aurillac procédera aux achats de chevaux de selle de 4 à 8 ans, à Grammat, le mardi 8 août, à 9 heures du matin, concours de majoration.

### Quartier des Petites-Boucheries

Comme les années précédentes, la jeunesse du quartier des Petites-Boucheries, organise pour les 6 et 7 août la fête votive.

Une commission a été formée pour mener à bien l'organisation des réjouissances qui seront données à cette occasion.

### A Leyme

Nos lecteurs connaissent les faits qui ont amené l'arrestation du nommé Alazard Théophile, propriétaire à Flottes, commune de Pradines.

Ce malheureux, déjà condamné par le tribunal correctionnel de Cahors, pour violence sur la personne de l'institutrice de Flottes, renouvela peu après ces mêmes violences et prières des menaces de mort.

Arrêté et écroué, son attitude dans la prison prouva que le pauvre garçon était totalement déséquilibré.

A la suite d'un examen médical, son internement fut décidé, et dès mardi matin, il fut conduit à Leyme.

### Accidents

Mardi soir, vers 7 heures, un cheval attelé à un chariot lourdement chargé de planches montait le boulevard, lorsque, à hauteur de la trésorerie, par suite du godronnage de la chaussée, le chariot dérapa et versa.

Ce fut miracle qu'aucun accident de personne ne se soit produit.

Dans la même soirée un jeune homme monté sur une motocyclette, ramassa à peu près au même endroit, une formidable pelle.

Tous les jours des accidents identiques se produisent dans cette partie godronnée du boulevard.

### Musique du 3<sup>e</sup> et 30 Juillet 1905

Pas Redoublé,	St-Saëns.
Souvenir du Bal,	Métra.
Rigolotto (Fantaisie),	Verdi.
España (Valse),	Chabrien.
Le Carnaval Romain (Ouv.),	Berlioz.

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

### Arrondissement de Cahors

#### Lauzès

Fête locale. — Lauzès a failli ne pas avoir cette année sa fête locale.

En effet, il est d'usage ici que les jeunes gens qui ont atteint l'âge de vingt ans, s'occupent de tous les préparatifs relatifs à la fête locale et procurent ainsi aux habitants de Lauzès

FEUILLETON de *Journal du Lot* 149

## LES

### DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

#### TROISIÈME ÉPISODE

### LA DAME AU MASQUE DE VELOURS

#### XVI

Sur un Volcan

Suzanne Chopin avait surveillé le nouveau garçon de ferme, et, à la façon dont il la regardait par moments, et se s'était dit qu'elle avait déjà vu ces yeux là quelque part.

Étrange ! ce regard perçant qui ne la quittait pas.

Certes ! ces deux yeux ne lui étaient pas inconnus ; n'est-ce pas ainsi que naguère le garçon meunier Eustache la regardait ?

En y réfléchissant, cet Eustache était accusé d'avoir fait mourir Hector Farvol.

La meunière se disait aussi que cet Eustache l'aimait, et que, par vengeance, il avait pu se rendre criminel.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Mais il ne ressemblait guère au garçon de ferme qui répondait maintenant au nom de Germain.

Cependant le soupçon était éveillé, et Suzanne s'était promis de veiller.

Elle remarquait que celui que son mari prenait pour un niais sortait souvent et travaillait peu.

Les autres domestiques, interrogés sur son compte, furent unanimes à dire que Germain ne leur parlait pas et qu'il déconchait presque toutes les nuits.

La fermière ne parla pas de tout cela à Chopin, qui aurait tout de suite mis les pieds dans le plat, et qui aurait ainsi fait fuir le coupable.

Elle voulait le prendre sur le fait et déjouer ses projets.

Elle s'en ouvrit à Hélène, qui avait toute sa confiance.

— Veillez, répondit celle-ci, et, après le mariage de ma sœur, je vous promets de m'unir à vous pour nous venger et pour punir l'auteur de tous nos maux.

Et les deux femmes s'étaient comprises.

Le dimanche arriva.

Ce jour où Gontran et Noémie allaient être, sinon unis, du moins engagés civilement par contrat de mariage.

Pour cette solennité, le marquis avait convoqué, outre les parties intéressées, le notaire rédacteur de l'acte, des parents des deux familles et les amis.

Le commandant Bitter, Bernard et

Lucienne étaient du nombre.

Le soir, à six heures, grand dîner, puis signature du contrat et soirée. Tel était le programme.

Le commandant était soucieux. Son biter n'était pas arrivé. C'était un vif dans son existence, et, le dimanche matin, il se promenait pensif dans la rue, se demandant d'où provenait ce retard, lorsqu'il vit un fiacre s'arrêter et une tête se mettre à la portière :

Puis, une voix cria :

— Hé ! commandant ! oh ! hé !

— Dieu me pardonne, murmura le brave militaire, c'est la tête et la voix de Rapinard.

Le lecteur n'a peut-être pas oublié l'ancien sergent devenu capitaine de navire plus ou moins autorisé.

— Oui, Rapinard ! dit celui-ci.

— Comment se fait-il ?

— Tout naturel. Je vous expliquerai cela, commandant. Allons chez vous.

— Chez nous, capitaine.

Et il indiqua l'entrée du château au cocher.

Après une bonne poignée de main, Rapinard dit vivement :

— Je ne me nomme plus Rapinard, appelle-moi le capitaine Samuel.

— Compris ! fit le commandant.

— Je prends ma retraite... Ah ! à propos, j'ai profité de la circonstance pour amener avec moi les deux fûts de bitter du Havre.

— Excellent ami, s'écria Péters, sois deux fois le bienvenu.

Et il fit un pas vers la voiture, où les deux barils s'élevaient majestueusement.

Avec l'aide d'un domestique, les bienheureux fûts de bitter furent descendus à la cave, avec toute la précaution voulue.

On en tira tout de suite un litre pour y goûter, et les deux amis gagnèrent la chambre du commandant.

— Voyons, Rapinard, commença ce dernier...

— Samuel, interrompit Rapinard.

— C'est juste ! c'est une habitude à prendre.

— Facile, dans l'intimité appelle-moi Alfred ou capitaine.

— Je préfère cela. Donc, mon vieux, va-y de ta petite histoire.

— Je vais te dire ça. Lorsque je t'ai ramené d'Angleterre, j'ai entrepris une nouvelle affaire très fructueuse, mais un peu...

— Un peu... illégale. Donc, j'ai failli y laisser mes os, mais j'y ai laissé le bâtiment, et j'ai sauvé dans le canot ma précieuse personne et la marchandise qu'il fallait dérober aux regards des douaniers.

— Ah ! diable !

— Le bâtiment a été coulé...

— Ah ! fichtre !

— Et l'on me croit mort.

— Ah ! bigre !

— Mais c'est cela qui me sauve ; j'ai ramené la marchandise, des dentelles de haute valeur, censées engoutées, je les ai vendues. J'ai cinq mille francs de rente, je me nomme le capitaine Samuel et je suis débarrassé de tout ce qui me clouait au Havre.

— Alors ?

— Alors, si ça ne te déplaît pas trop, je viens vivre avec toi ; je serai ta femme de ménage et ton vieux compagnon.

Et ils goûtèrent le bitter.

— Fameux ! dit Rapinard.

— Fameux ! dit l'autre, fit l'autre, je n'ai pas l'habitude de me décider au premier verre.

Et ils trinquèrent, comme on dit dans le grand monde.

Le commandant n'approuvait pas beaucoup la manière avec laquelle le capitaine avait arrosé sa petite fortune, mais il buvait si sec et il était si joyeux compagnon !

A cinq heures, le litre était vide et il y avait grand dîner de contrat à six heures. Il fallait se remonter le moral.

Il fut décidé entre les deux compagnons et à l'unanimité qu'un autre litre ne serait pas de trop pour ouvrir l'appétit.

— Les fûts sont là, dit Samuel Rapinard.

— Allons-y donc répondit le commandant et ils y allèrent.

Revenons à Eustache. Lorsque Thomas Ruper fut libre à Corbeil il revint à Champcueil, et là, il s'entendit avec son fidèle pour le grand coup. Oui, il fallait en finir avec tous maintenant plus de pitié, plus de désirs seniles, toute la vengeance et cette vengeance dernière il la voulait complète et entière. La nuit, dans le parc les deux méchants se rencontrèrent et ils causèrent à voix basse.

— Où en es-tu ? demanda le banquier.

— Tout est prêt.

— Qu'entends-tu par ce tout ?

— Les préparatifs de mon idée.

— Toujours la poudre.

— Oui, dimanche soir lorsque après la signature du contrat, tout le monde au château sera à la fois de la situation, et par conséquent à l'heure ou personne n'aura de méfiance j'aurai placé dans la cave juste au-dessous de la salle à manger un baril de poudre j'y aurai mis une mèche et lorsqu'ils seront tous rassemblés...

— Je comprends.

— Y voyez-vous un danger ?

— Non, à moins que ce ne soit pour celui qui allumera la mèche.

— Oh, soyez tranquille, celui là a pris ses précautions.

— Ce sera toi ?

— Moi-même et je réponds du succès, la mèche brûlera au moins cinq minutes c'est plus qu'il n'en faut pour gagner le large.

(A suivre)

et aux nombreux étrangers qui viennent ce jour-là, le plus de distractions possibles.

Mais Lauzès n'aura, en 1906, aucun conscript lors du tirage au sort. Dans ces conditions, peu de jeunes gens cette année, pour faire la fête.

Heureusement, les débitants de Lauzès (au nombre de 10) se sont réunis dimanche dernier et après une assez vive discussion, suivie d'une entente parfaite, il a été décidé que Lauzès aurait cette année, comme les années précédentes, sa fête votive.

Elle aura lieu, dimanche 30 courant. En voici le programme :

Samedi 29 juillet. — 7 heures soir : Arrivée de la musique.

9 heures : Promenade en musique.

10 heures : Retraite aux flambeaux (lampions et lanternes de diverses couleurs)

Dimanche 30. — 8 heures à 10 heures du matin : Tour de ville en musique (aubade).

10 heures à midi : La musique, drapeau en tête, visitera les villages de la commune.

3 heures du soir : Jeux divers.

4 heures précises : Grande course de bicyclettes. Trajet probable : 3.400 mètres. 1<sup>er</sup> prix, 15 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 10 fr.; 3<sup>e</sup> prix, 5 fr.; 4<sup>e</sup> prix, objet d'art offert par la maison Floyrac, cycles automobiles, de Lauzès.

9 heures soir : Illuminations et retraite aux flambeaux.

Grand bal de jour et de nuit.

Lundi 31, jeux divers et bal.

Les étrangers qui voudront bien se rendre à Lauzès, seront sûrs de trouver bon accueil et des consommations de 1<sup>er</sup> choix aux prix les plus réduits.

Les coureurs qui désirent prendre part à la grande course qui doit avoir lieu conformément au programme ci-dessus, sont priés de se faire inscrire chez M. Floyrac, cycles et automobiles, à Lauzès.

Les adhésions seront reçues jusqu'au dimanche jour de la course, à 11 heures du matin.

Prix d'entrée 1 fr., qu'on est prié d'envoyer en même temps que l'adhésion. Toute demande d'inscription ne contenant le prix d'entrée sera considérée comme nulle et non avenue.

Tout coureur qui sera arrivé premier et aura de ce fait gagné un prix, ne pourra pas concourir pour les autres prix. Aucun frais de route ne sera remboursé aux coureurs.

Luzech

Foire du 25 juillet. — Les travaux importants de la saison ont complètement nui aux affaires de notre marché. Voici les principaux cours qui ont été pratiqués :

Halle aux grains. — Blé, de 15 à 16 francs ; maïs, de 14 à 15 francs ; avoine, de 8 à 9 francs, le tout hectolitre ; son de 6 à 8 francs ; repasses de 9 à 10 francs, les 50 kilos.

Place à la volaille. — Le prix est toujours très élevé. Vieilles poules, de 5 à 6 francs ; poulets, de 4 à 5 francs ; canards, de 5 à 6 francs ; pigeons, de 1 franc à 1 fr. 25 ; lapins domestiques, de 2 fr. 50 à 3 francs, le tout la paire ; jeunes poulets, de 1 franc à 1 fr. 25 la livre ; les ceufs, de 65 à 70 centimes la douzaine.

Poirail aux porcs. — Porcs d'élevage, de 25 à 30 francs ; porcs moyens, de 18 à 25 francs ; petits porcelets, de 10 à 18 francs selon la grosseur et la qualité.

Marché aux moutons. — Moutons gras de première qualité, de 40 à 45 francs ; agneaux demi-moutons, de 30 à 35 francs ; agneaux de 20 à 22 fr. selon la grosseur et la qualité ; brebis de produit, de 40 à 42 francs ; brebis d'élevage, de 30 à 34 fr. brebis communes, de 18 à 20 francs la pièce.

Jardinage. — En abondance des prix relativement bas pour la saison.

Accident. — Mardi soir, à 8 heures 1/2, une voiture attelée d'un cheval, dans laquelle se trouvaient cinq personnes : le domestique de M. Delmouly, maire de Luzech, sa femme, leurs deux enfants et le petit-fils de M. Delmouly, Robert Vidille, fut précipitée en bas d'un talus de quatre mètres de hauteur, sur la rive gauche du Lot, en face le barrage.

Aux cris poussés par les victimes de cet accident, 3 promeneurs, MM. Bourgeois, conducteur des Ponts et Chaussées, Mazure, notaire et Grabias, receveur d'enregistrement qui se trouvaient à proximité, se précipitèrent pour leur porter secours.

Grand fut leur étonnement en constatant que tout le monde était sorti indemne de cette chute dangereuse, la voiture et le cheval étaient renversés au bas du talus, ce dernier n'avait même aucun mal.

Cette constatation fut un grand soulagement pour les nombreuses personnes accourues de la ville pour porter secours, croyant à un accident en rivière.

Montouq

Ecoles primaires supérieures. — Nos écoles primaires supérieures viennent encore de remporter un nouveau et éclatant succès aux derniers examens du certificat d'études primaires supérieures. Deux jeunes filles et quatre garçons s'étaient présentés. Ils ont tous été définitivement reçus. Nos meilleures félicitations à ces lauréats et à leurs excellents maîtres.

Dans nos dernières communications, nous avons involontairement omis de signaler la nomination de Mme Traxeler, la nouvelle et dévouée directrice, au grade d'officier d'Académie. Nous aurions vivement regretté de passer sous silence la flatteuse distinction dont elle vient d'être l'objet, et nous lui adressons nos félicitations les plus vives.

Union Sportive Montouquoise. — Nous sommes heureux d'apprendre que l'Union Sportive Montouquoise est presque définitivement organisée. Elle fonctionnera dès que les statuts auront été approuvés par M. le préfet du Lot. Quarante membres actifs environ sont déjà inscrits sur les listes. C'est un beau noyau qui nous permet les plus belles espérances. Nous adressons un dernier appel aux bicyclistés et amateurs d'autres sports pour qu'ils donnent sans tarder leur adhésion à la nouvelle société, à laquelle nous souhaitons heureuse et longue vie.

Puy-l'Evêque

Distribution de prix. — Dimanche prochain 30 juillet, à trois heures et demie du soir, aura lieu la distribution des prix aux jeunes filles et aux garçons de nos deux écoles.

La cérémonie aura lieu dans la cour de l'école des garçons et sera présidée par M. Merquier, directeur de l'école normale d'instituteurs, officier de l'Instruction publique.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

La Fête locale. — Voici le programme de la grande fête locale des 5, 6 et 7 août 1905 :

Le samedi 5 août. — A 5 h. du soir, salves d'artillerie annonçant la fête ; à 6 h., promenade en musique et aubade aux autorités ; à 9 h., grande retraite aux flambeaux avec le concours de la Musique de la fête.

Le dimanche 6 août. — A 5 h. du matin, salves d'artillerie ; à 7 h., tour de ville en musique ; à 9 heures, distribution de pain aux pauvres à la mairie ; à 11 h. 30, grand défilé de la Musique de la fête et des membres de la commission ; à 2 h. du soir, tour de ville en musique ; de 2 h. à 4 h., jeux divers ; à 4 h., mat de beaupré ; à 4 h. 30, concert donné par l'Alliance cajaroise ; à

5 h. 30, grand bal d'enfants ; à 7 h., promenade en musique ; à 8 h. 30, feu de joie et brillante fête nautique sur le Lot ; à 9 h., brillantes illuminations sur le tour de ville et embrasement général de la ville ; à 10 h., grand bal de nuit ; à minuit, retraite aux flambeaux.

Le lundi 7 août. — A 8 h., défilé en musique ; à 8 h. 30, jeu de la cruche ; à 9 h., course en sac ; à 9 h. 30, jeu de la coupe à bicyclette ; à 10 heures, course aux ânes ; à 10 h. 30, jeu de la crème ; à 11 h., course aux anneaux à bicyclette ; à 2 h., course à la bronnette ; à 2 h. 30, concours de grimaces ; à 3 h., grandes courses vélocipédiques, organisées par la commission des fêtes, avec le précieux concours de l'Union cycliste cajaroise ; à 4 h. 20, course aux canards ; à 5 h., jeu du tonneau ; à 9 h., départ du ballon « le Torpilleur ».

Grand bal de jour et de nuit.

Tous les soirs, grande bataille de fleurs et de confetti.

A minuit, brillante retraite aux flambeaux féérique et farandole en musique.

L'accueil le plus sympathique est réservé aux étrangers.

Figeac

Distribution des prix. — La distribution des prix aux élèves du collège aura lieu dimanche 30 juillet, à deux heures et demie de l'après-midi, dans la cour de l'établissement, sous la présidence de M. De Andreis, procureur de la République près le tribunal civil de Figeac. M. Laborde, professeur de seconde, prononcera le discours d'usage. Comme précédemment, il ne sera pas adressé de lettres particulières d'invitation.

Les parents des élèves et tous les amis du collège sont instamment priés d'assister à cette fête universitaire.

Cours de vacances. — Le principal du collège a l'honneur d'informer les familles qu'il sera organisé des cours de vacances du 11 août au 20 septembre. Ces cours auront lieu journalièrement. Les élèves étrangers à l'établissement y seront admis aux conditions générales.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Arrestation. — Ces jours derniers, la gendarmerie de Payrac a arrêté le nommé Joachim Sicrat, âgé de 34 ans, né à Bordeaux (Gironde), sans domicile fixe, sous l'inculpation de vagabondage.

Conduit à Gourdon, ce vagabond a été écroué à la prison de notre ville.

Gramat

Eclairage électrique. — Au moment où nous apprenons des courses de Gramat, tous les ans si brillantes, les commerçants gramatois se posent cette question : l'aurons-nous ? Hélas ! nous ne savons à quoi nous en tenir, car nous sommes habitués à n'avoir de la lumière que trois à quatre mois par an. Toujours est-il que pour ces deux ou trois jours de fêtes où les étrangers seront nombreux parmi nous, la municipalité pourrait prendre des mesures et puisqu'un article du contrat oblige M. Dunoyer d'éclairer au pétrole, s'il ne le peut à l'électricité, mettre cet industriel en demeure d'assurer l'éclairage.

FIAT LUX

Réunions hippiques. — En 1905, les diverses réunions hippiques de Gramat dureront trois jours.

1<sup>re</sup> Courses, dimanche 6 août, à deux heures et demie.

2<sup>e</sup> Concours de poulinières, lundi 7 août, à sept heures du matin.

3<sup>e</sup> Courses, lundi 7 août, à deux heures.

4<sup>e</sup> Concours de majoration et remonte, mardi 8 août, à neuf heures.

Grandes fêtes de jour et de nuit organisées par la jeunesse gramatoise.

Saint-Chignes

Une simple question. — M. le maire de Saint-Chignes est-il trop occupé par ses affaires syndicales gramatoises pour réunir son conseil municipal, afin de tenir la session de mai qui n'a pas encore été tenue ou peut-il invoquer d'autres excuses. Toujours est-il que nous voudrions bien savoir ce qu'en pense M. le Préfet. La parole ou la plume sont à M. Ayroles.

Un lecteur.

Labastide-Murat

Fête patronale. — Voici le programme des fêtes des 5, 6 et 7 août :

Samedi, à 8 h. 30 du soir, salve d'artillerie. A 9 h. retraite aux flambeaux.

Dimanche matin, à 5 h. 30, réveil en musique. A 9 h. distribution des gâteaux. A 3 h. après-midi, jeu de la Cruche. A 3 h. 30 jeu de la Poêle. A 4 h. mat de cognac. A 5 h. bal sous les platanes. A 8 h. brillant feu d'artifice. A 9 h. bal.

Lundi, matinée et soirée, jeux divers. Le soir, à 8 h. 30, grand bal à la mairie.

Saint-Germain

Foire. — Moins importante que les précédentes. Les travaux de la moisson avaient retenu chez eux les propriétaires des environs. Les divers marchés étaient insuffisamment approvisionnés et les cours pratiqués peu rémunérateurs.

Les marchands étalagistes, relativement nombreux, paraissaient satisfaits de leur journée.

Diverses infractions aux nouvelles dispositions concernant les droits de place ont été relevées et ont donné lieu à procès-verbal.

Bibliographie

Voici revenue l'époque où les citadins abandonnent volontiers la grande ville et vont demander aux champs le calme et le repos. Si d'aventure, on s'avise de le vouloir égarer par quelque maison hantée ou à l'aide de fantômes plus ou moins bavards, ils ne seront plus embarrassés pour répondre et démasquer la supercherie, car en un amusant article, fort bien documenté, *Mon Dimanche* nous dévoile cette semaine.

Les trucs des spirites

Fidèle à son principe qui est de plaire à tous et à toutes et de publier en chaque numéro des lectures pour toute la famille, petits et grands, jeunes et vieux, *Mon Dimanche* fait suivre ce premier et si curieux article d'une foule de fantaisies et variétés qui, du comique au tragique, constituent la meilleure et la plus économique des distractions familiales. Citons au hasard :

L'école des chiens ; Trop d'ambition, curieuse anecdote sur Napoléon 1<sup>er</sup> et son cordonnier ; Apprenons à nous moucher, par le savant Henri de Parville ; Deux Messieurs spirites, desopilante fantaisie de Tristan Bernard ; Le Portrait chagré de M<sup>lle</sup> Emma Calvé, accompagné de l'Esprit pointu d'Emma Calvé.

Le roi des romanciers, curieux souvenirs inédits sur Alexandre Dumas, par l'un de ses anciens secrétaires ; J.-A. Spill.

La rubrique si piquante, nique dans toute la presse :

Ce que l'on conte des rois et des reines ;

La Quene de la chemise, audience de tribunal comique, par Jules Moineux. Une desopilante.

Revue de la caricature étrangère, (14 dessins comiques).

Une grande page comique en couleurs : Histoire de bahut, par Tybalt.

La suite d'un drame roman : Le crime de Gramercy Park, avec un bref résumé permettant d'en comprendre immédiatement l'action.

Les rubriques de *Mon Dimanche*, dont le succès est si vif ;

Ce que dit le docteur (conseil de médecine pratique) ;

Ce que disent les Juges (droit usuel) ;

Le Carnet et le Courrier de M<sup>me</sup> Élisé (le bonheur chez soi) ;

La Cuisine en famille (recettes culinaires et menus inédits) ;

Le Courrier Littéraire, etc., etc. Une superbe page illustrée consacrée aux enfants.

Un grand concours avec nombreux prix de valeur.

Plus de cinquante articles illustrés et variés, voilà ce qu'offre *Mon Dimanche* en vingt pages sous couvertures, moyennant le prix modique de 10 centimes. *Mon Dimanche* paraît tous les vendredis.

LES ANNALES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

DIRECTEUR : Adolphe BRISSON

SOMMAIRE DU 23 JUILLET 1905

Texte : Notes de la semaine : le ténor, Bonhomme Chrysale. — Souvenirs de voyages : France d'outre-mer, Gaston Deschamps. — Croquis et silhouettes : réclame précocée, Emmanuel Arènes. — Poèmes en prose : Crépuleuse d'été, Emile Pouillon. — Echos de Paris : Sergines. — Poésie, Maurice Motterinck. — Le livre du jour : France et Belgique, Paul Bourget ; Balzac inconnu, Eugène Gilbert. — Musique : Victor Galus, André Picquet. — Pages oubliées : Les fastes de la Belgique, Ernest Lavisse ; Les intellectuels, Maurice Barrès ; Les ouvriers Camille Lemonnier ; Les paysans, François Coppée ; Impressions de Bruxelles, Armand Sylvestre ; Anvers à vol d'oiseau, Victor Hugo ; Paysans d'Ostende, Hippolyte Taire ; Bruges-la-Morte, Georges Rodenbach. — Revue des livres : « Ecr. vains et Style », par Arthur Schopenhauer, traduit par A. Diétrich, Emile Pagnet. — Les conseils de la cuisine : La vertu des petites filles, Cousine Yvonne. — Mouvement scientifique : Fruits et légumes, Henri de Parville. — La vie artistique, Léon Plée. Un gentilhomme roman, Albéric Chabrol.

Gravures : A travers l'actualité : Le monument de Jacques Cartier, par Georges Bareaux ; Portraits de MM. Léon Achard et Victor Gallois ; Les travaux du renforcement de « Farfadet ». — Les fêtes du soixante-quatrième anniversaire de l'indépendance belge : seize photographies (double page).

Musique : « Maïa », paroles de Fernand Bessier, musique de Victor Gallois.

Supplément « La Femme » : Concours de travaux de dames ; nos enfants ; propos du docteur ; causerie sur la coupe.

Abonnements : FRANCE, ALGÉRIE ET TUNISIE : 10 fr. par an.

UNION POSTALE : 12 francs 50 par an.

Envoi gratis d'un numéro spécimen sur demande affranchie adressée 15, rue Saint-Georges, Paris.

La Vie Heureuse

A Puteaux : les réunions sans rivales du club Tennis ; à Paris : l'atelier du peintre Gervex et son harmonieuse élégance ; le don magnifique fait par la Croix-Rouge française aux veuves et aux orphelins russes ; à Londres : l'animation de l'aristocratie *Season* ; à Saint-Denis : l'adoption nouvelle... le numéro de juillet de la *Vie Heureuse* évoque tout cela, avec le charme, la variété, le mouvement de la vie.

Sommaire du N° de juillet de la *Vie Heureuse* :

Le Tennis à Puteaux : Championnats. — La femme à barbe dans l'art, dans la vie. — L'Esthétique et la barbe. — M<sup>me</sup> Bompard, ambassadrice de France à Saint-Petersbourg, et la Croix-Rouge. — Hélène Vacaresco. — Lord et Lady Lytton. — La Jeunesse de Myrrhine, par Jacques Morel. — La Hollande, visions d'artiste. — M. Henri Gervex chez lui. — La Saison à Londres. — La fête de artistes. — L'Education nouvelle à Saint-Denis.

Abonnements : Paris et départements 7 fr. Étranger, 9 fr. Le N° 50 centimes.

Bulletin Financier

Le marché conserve ses bonnes dispositions, les cours très fermes en général s'inscrivent en nouvelle hausse sur les rentes et les valeurs industrielles russes.

Notre 3 % à 99,45 n'a pas sensiblement varié.

Le Comptoir National d'Escompte s'avance à 675 ; le Crédit Lyonnais à 1124 ; la Société Générale à 646.

Peu d'affaires sur nos chemins, le Lyon à 1360 a seul été coté à terme.

Le Suez clôture à 4438 ; le Rio à 1660 ; la Briand à 415 et la Sosnowice à 1448 sont en nouvelle hausse.

L'Extérieure finit à 91,30 ; l'Italien à 105, le Portugais à 67,95.

Le Russe Consolidé s'élève à 88,30 et le 3 % 1891 à 74,90.

Le Turc cote 90,17 ; la Banque Ottomane 593.

En banque la St-Raphaël Quinquina s'avance à 141.

La Dynamite anglaise (The Explosive and Chemical products) est ferme à 34,50.

ENTREPRISE

DE TRAVAUX DE PLATRIERIE

M. MORCQ Adolphe, Jeune, rue du Portail-Alban, n° 10, successeur de M. François LESCALE, à l'honneur de faire connaître aux personnes qui voudront bien s'adresser à lui, que tous les travaux qui lui seront confiés, seront exécutés avec le plus grand soin et aux

Prix les plus modérés

Les Malaises Communs

à la GROSSESSE sont fort pénibles EN ÉTÉ SURTOUT mais si les futures mamans prennent régulièrement de l'ÉMULSION SCOTT elles éviteront TOUTES SOUFFRANCES et assureront à leur bébé une saine croissance.

L'Huile ordinaire ou les émulsions faites avec des huiles fraudées ne leur donneraient pas les mêmes résultats et, au contraire, leur abîmeraient l'estomac.

SEULE, en effet, l'ÉMULSION SCOTT

est consciencieusement préparée avec de l'HUILE PURE de Foie de Morue et des HYPOPHOSPHITES de premier choix ; grâce aussi à la perfection de son mélange (perfection qui ne peut s'obtenir que par le procédé Scott) son goût est très agréable et sa digestion particulièrement aisée.

On peut donc prendre l'ÉMULSION SCOTT

aussi bien ÉTÉ qu'HIVER. Au cas où vous en doutez, n'hésitez pas à nous demander un échantillon et pour le recevoir franco, envoyez-nous 0,50 cent. en timbres-poste tout en mentionnant ce journal.

ÉMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, r. St-Honoré, Paris

Exigez sur chaque flacon cette marque de fabrique

JEUNE HOMME 18 ans, ayant bonne instruction primaire, demande place. Excellentes références. S'adresser au bureau du journal.

FARINE LACTÉE NESTLÉ

Aliment préféré des enfants.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 17

LES OUBLIETTES

VIEUX LOUVRE

PAR Henri AUGU

VIII

L'Écolier mendiant et le conspirateur

Chaque matin on criait dans les rues : Seigneur, quand vous allez baigner.

Et estuver sans délayer ; Les baigns sont chauds c'est sans mentir.

De loin, l'écolier aperçut devant la boutique de maître Ambroise les commères du quartier assemblées. Elles questionnaient dame Yolande sur le maché arrivé la veille ; et celle-ci, après avoir raconté, pour la vingtième fois peut-être, la triste, aventure de l'enlèvement de Marie, se lamentait en ces termes consacrés par l'usage :

Aide de Dieu de maisté. Com de malheur, je suis nez ! Com par soi mal assenez !

Marcel alla silencieusement serrer la

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

main à la mercière et à son mari, puis il leur dit :

— Confiance et espoir. Il monta quatre à quatre chez l'ouvrier haubergier qui demeurait en face du mercier, comme on se le rappelle.

Jehan travaillait, déjà à une cuirasse de nouveau modèle qu'il avait inventée, et qu'il se proposait d'offrir au maréchal de Dammartin.

Les pièces en étaient d'un bel acier bien trempé et différaient complètement de forme avec celles en usage jusqu'alors, et qui, ayant remplacé généralement les cottes de mailles, étaient pleines, unies ou cannelées.

— Ah ! frère ! lui dit l'écolier, je suis heureux de te voir. Je craignais...

— Moi, répliqua Jehan, je n'étais pas inquiet sur ton compte. Le rose-croix, c'est à dire le docteur noir, en qui j'ai pleine confiance, m'a assuré que tu étais muni d'engins capables de te tirer de toute mauvaise affaire.

— Oui, ils m'ont servi... L'effet en est si prodigieux qu'on serait porté à croire que c'est œuvre de sorcellerie.

Le « Compagnon du devoir » se mit à sourire.

— Des siècles se passeront peut-être, annonça-t-il gravement, avant que les savants travaux de l'admirable Bacon ou du Grand Albert soient expliqués au commun des mortels.

— Le docteur noir m'a promis de

m'aider de son pouvoir mystérieux pour la délivrance de maître Coictier et de Marie ; reprit l'écolier de Cluny.

— Il m'en a parlé aussi. Mais, pour messire Coictier, l'intervention des marinières nous suffira, je pense.

— Tu es convenu de tout avec Thomas ?

— Cette nuit, nous délivrerons le médecin.

— A quelle heure ?

— A minuit. Trouve-toi à onze heures devant la taverne de Nefen Arc.

— J'y serai. répondit Marcel après avoir réfléchi un instant.

Il ne crut pas nécessaire de parler à son frère de lait du rendez-vous qu'il avait pris du palais des Tournelles.

L'écolier quitta Jehan pour ne pas le distraire plus longtemps de son travail que le haubergier était pressé de terminer.

Il retourna dans son quartier.

L'impatience et l'inquiétude torturèrent son esprit pendant toute la journée. Il négligea d'aller aux cours de la Sorbonne et de la Faculté de médecine.

Les préoccupations de Marcel sur le sort de Marie, sur l'entreprise qu'il devait tenter pour pénétrer nuitamment dans la sombre forteresse du Louvre et y délivrer maître Coictier, sur la visite qu'il avait à rendre au docteur noir, enfin le rendez-vous promis à la comtesse Irène qui lui fournirait peut-être

des nouvelles de la bien-aimée ; toutes ces pensées soucieuses lui donnaient la fièvre, l'agitation d'un malade.

Il courut se réfugier dans l'église de l'abbaye de Cluny pour y calmer son esprit sous les voûtes fraîches.

Là, dans une jolie chapelle gothique construite un siècle auparavant par le cardinal Jean de Bourbon, Marcel s'agenouilla et pria devant un tableau de la Vierge pour laquelle, ainsi que Louis XI, il avait une dévotion particulière, mais plus vraie que la loi.

Quand il eut prié, il se sentit apaisé, et s'assit, les yeux mélancoliquement fixés sur l'image sainte.

Par une de ces fantaisies propres aux artistes du moyen âge, le peintre avait donné à la Vierge s'élevant au ciel une magnifique chevelure blonde. C'est pour quoi, blond aussi, notre écolier venait de préférence se placer devant cette image.

Il se souvenait du reste vaguement de la femme, sans doute sa mère, qui l'avait caressé enfant. Celle-ci aussi avait été blonde ; seulement il croyait se rappeler que ses cheveux étaient nattés en longues tresses, suivant la coutume allemande.

Malgré cette différence, il s'était fait de la Vierge de la chapelle comme une compagne. Souvent il lui parlait et se figurait que la céleste image poussait la condescendance jusqu'à lui répondre.

Comme il était assis là regardant toujours la belle et chaste tête, il lui sembla tout à coup que, prenant un corps et portée sur un nuage, la douce figure se détachait du mur et s'approchait de lui, en le

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets collectifs de Famille à prix réduits

A L'OCCASION DES GRANDES VACANCES DE 1905

En vue de faciliter les déplacements pendant les grandes vacances, la Compagnie d'Orléans délivre du 1er juillet (inclus) au 1er octobre (inclus), de toute station de son réseau pour toute autre station du réseau, distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets d'aller et retour collectifs de Famille en 1re, 2e et 3e classes aux conditions suivantes :

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix est ainsi fixé :

Pour les trois premières personnes, prix des billets d'aller et retour ordinaires dont la délivrance est prévue au paragraphe 1er du Tarif spécial G. V. n° 2 ; pour chaque personne en plus, à partir de la quatrième, réduction de 50/100 sur le prix des billets simples applicable aux trajets d'aller et de retour.

Il peut être délivré au chef de famille titulaire d'un billet de famille et en même temps que ce billet, une

carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

Le chef de famille conserve le choix de la classe dans laquelle il pourra effectuer ses voyages à demi-tarif.

L'itinéraire à suivre pour ces voyages sera l'itinéraire inscrit sur le billet collectif ou un itinéraire plus court et sans arrêt en cours de route.

Exceptionnellement le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet. Dans ce cas il lui est délivré un coupon spécial pour son voyage de retour, lequel doit être signé par le titulaire avant usage.

La durée de validité est fixée à deux mois et peut être prolongée d'un mois moyennant le paiement d'un supplément de 20 % du prix du billet.

Le délai de validité part du jour de la délivrance des billets, ce jour non compris.

Les voyageurs ont la faculté de s'arrêter à toutes les gares desservies par les trains et situées sur l'itinéraire ; mais ils doivent faire apposer à l'arri-

rière, sur leurs billets, dans l'une des cases réservées à cet effet, le timbre de la gare où ils s'arrêtent.

Création d'un nouveau train rapide entre Paris, Toulouse et vice-versa.

Le nouveau service de trains que la Compagnie d'Orléans vient de mettre en vigueur au 1er Juillet comporte, pour Toulouse et la région environnante, d'importantes améliorations grâce à la création d'un nouveau train rapide d'été comprenant des 1re, 2e et 3e classes.

Ce train partant de Paris-Quai d'Orsay à 7 h. du soir et de Paris-Austerlitz à 7 h. 9 arrive à Montauban à 5 h. 16 matin et à Toulouse à 6 h. 5 matin. Au retour il part de Toulouse à 11 h. 37 soir, de Montauban à 12 h. 28 matin et arrive à Paris-Austerlitz à 10 h. 24 matin et à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 33.

Ces trains établissent également de nouvelles communications entre Paris, Brive et Toulouse via Capdenac. Départ de Paris 7 h. soir, arrivée à Capdenac à 4 h. 28 matin et à Toulouse à 8 h. 47 matin. Dans l'autre sens, en partant de Toulouse à 6 h. 37 soir, on rejoint à Capdenac l'express arrivant à Paris à 10 h. 33 du matin.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

ON VOUS TROMPE !!

On vous trompe quand, à la place d'une boîte de Poudre de Cœck que vous demandez pour guérir votre maladie d'estomac ou de cœur, on vous remet un autre remède, car rien ne vaut les Poudres de Cœck ; en ce cas demandez-les plutôt à MM. de Cœck et C°, pharmaciens à Jeumont. 2 fr. 50 la boîte, brochure gratuite.

A VENDRE

Les terrains et murs restant d'un immeuble sis à Cahors, faubourg Saint-Georges, près l'Eglise, appartenant à M<sup>me</sup> veuve Damien BLANC.

S'adresser à M. SIRVEN, Architecte de la Ville.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DULYCEE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER

JOAILLER

CORBELLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS

ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA

Seul représentant de

l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT

livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer

plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

ÉTUDE

DE

M<sup>e</sup> Franck CHATONET

AVOÜÉ A CAHORS

5, rue Fénelon, 5

(Successeur de M<sup>es</sup> DUPUY et LACOSSE)

VENTE

sur surenchère du sixième

APRÈS LICITATION

De divers immeubles sis communes de SÉRIGNAC (Lot) et de MASQUIÈRES, canton de Tournon, d'Agenais (Lot-et-Garonne).

L'adjudication aura lieu le samedi vingt-six Août mil neuf cent cinq, à une heure de relevée en barre du Tribunal civil de Cahors, tenant audience de vacances.

En vertu et en exécution d'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de Cahors le vingt-trois mai mil neuf cent cinq, expédié en forme et signifié à avoué.

Il a été procédé

Aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Léopold BOSCO, propriétaire domicilié au lieu de Lartigue, commune de Sérignac, agissant en qualité d'héritier pour partie mais seulement sous bénéfice d'inventaire de son père Jean-Baptiste BOSCO quand vivait propriétaire à Lartigue, commune de Sérignac, qui persiste en la constitution de M<sup>e</sup> René BILLIÈRES, avoué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile à Cahors, en son étude, 63 boulevard Gambetta.

En présence ou eux dûment appelés de : 1<sup>o</sup> M. Henri BOSCO, régisseur domicilié au château de Saux, commune de Saux, y domicilié, ayant M<sup>e</sup> SÉGY pour son avoué constitué près le dit tribunal, avec élection de domicile à Cahors, en son étude, rue St-Pierre ;

2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Alida BOSCO, sans profession et M. Alfred SOULAGES, propriétaire, mariés domiciliés ensemble à Issudel, commune de Puy-l'Évêque ; le mari pris tant en son nom personnel que pour assister et autoriser sa femme, ayant M<sup>e</sup> René BILLIÈRES pour son avoué constitué près le dit Tribunal, avec élection de domicile à Cahors en son étude sus indiquée ;

3<sup>o</sup> M. Emile BOSCO, officier en retraite, domicilié à Masquières, canton de Tournon d'Agenais, ayant

M<sup>e</sup> AUTEFAGE pour son avoué constitué près le dit Tribunal, avec élection de domicile à Cahors, en son étude, Cours de la Chartreuse, le mardi dix-huit juillet mil neuf cent cinq, au Palais de Justice de Cahors, par devant Monsieur le Président du dit Tribunal commis à ces fins

à la vente aux enchères publiques, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés dépendant de la succession du dit Jean-Baptiste BOSCO décédé au lieu dit de Lartigue le vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-treize.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par M<sup>e</sup> BILLIÈRES avoué poursuivant et déposé au greffe du dit Tribunal pour y être tenu à la disposition du public.

Désignation sommaire des immeubles

VERDUS ET REMIS EN VENTE

ET

Lotissement

Premier lot

Un article sis au lieu de Fonfréze et la Mouline, commune de

Sérignac, porté au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 49 section E 4 pour une contenance de vingt-cinq ares quinze centiares et sous la dénomination de terre confrontant du couchant à ruisseau et des trois autres côtés à Québre.

Deuxième lot

Un article sis à Masquières, canton de Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne), arrondissement de Ville-neuve-sur-Lot, nature de maison et sol de maison porté au plan cadastral de la commune de Masquières sous les numéros 677 et 677 p de la section B confrontant du nord et du levant à rue et place publiques, du midi à Gasbert, du couchant à Laques.

Troisième lot

Un article au lieu de Lartigue et bois de la Brende, commune de Sérignac, porté au plan cadastral de cette commune sous le numéro 9 p section E 5 pour une contenance d'un hectare dix-sept ares trente-huit centiares et sous la dénomination de bois.

Ledit jour dix-huit juillet mil neuf cent cinq, M<sup>e</sup> BILLIÈRES, avoué, a été déclaré adjudicataire des biens ci-dessus désignés, moyennant les prix de cent soixante francs pour le premier lot, cent soixante francs pour le deuxième lot et trois cent dix francs pour le troisième lot et a fait élection de command en faveur de M. Léopold

BOSCO, propriétaire à Lartigue, commune de Sérignac.

Mais suivant acte au greffe en date du vingt-cinq juillet mil neuf cent cinq, Monsieur Edouard QUÉBRE, propriétaire, domicilié à Crayssac, ayant M<sup>e</sup> Franck CHATONET pour avoué, a déclaré sur-

enchérir du sixième le prix des premiers, deuxième et troisième lots et a requis la remise en vente des dits biens sur les nouvelles mises à prix de cent quatre-vingt-huit francs pour le premier lot, cent quatre-vingt-huit francs pour le deuxième lot et trois cent deux francs pour le troisième lot.

En conséquence et à la requête du dit M. Edouard QUÉBRE, propriétaire domicilié à Crayssac, ayant M<sup>e</sup> Franck CHATONET pour avoué.

En présence ou eux dûment appelés de : 1<sup>o</sup> M. Léopold BOSCO, propriétaire à Lartigue, commune de Sérignac, ayant poursuivi la vente sur licitation et adjudicataire surenchéri, ayant M<sup>e</sup> BILLIÈRES pour avoué.

2<sup>o</sup> M. Henri BOSCO, régisseur à Saux, partie collicitante, ayant M<sup>e</sup> SÉGY pour avoué.

3<sup>o</sup> Dame Alida BOSCO, épouse Alfred SOULAGES et ce dernier pour la validité, demeurant ensemble à Issudel, commune de Puy-l'Évêque ; parties collicitantes, ayant M<sup>e</sup> BILLIÈRES pour avoué.

4<sup>o</sup> M. Emile BOSCO, officier en retraite, domicilié à Masquières (Lot-et-Garonne) ; partie collicitante, ayant M<sup>e</sup> AUTEFAGE pour avoué.

Il sera procédé, le vingt-six août mil neuf cent cinq, à une heure de relevée, à l'audience de vacation du tribunal civil de Cahors.

A la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation précède et sur les nouvelles mises à prix ci-dessous indiquées.

MISES A PRIX

Les enchères s'ouvriront sur les mises à prix suivantes :

Premier lot. — Le premier lot sera remis en vente sur la mise à prix de cent quatre-vingt-huit francs, ci. 188

Deuxième lot. — Le deuxième lot sera remis en vente sur la nouvelle mise à prix de cent quatre-vingt-huit francs, ci. 188

Troisième lot. — Le troisième lot sera remis en vente sur la nouvelle mise à prix de trois cent soixante deux francs, ci. 362

Les frais exposés jusqu'au jour de la vente sur licitation viendront en diminution du prix d'adjudica-

tion. Ceux de première enchère et de surenchère viendront en sus du prix. Tous ces frais sont payables par l'adjudicataire dans les dix jours de la vente.

Fait et rédigé le présent extrait par moi, avoué du surenchérisseur soussigné.

Cahors le vingt-six juillet mil neuf cent cinq.

Signé :

F. CHATONET.

Enregistré à Cahors, le juillet mil neuf cent cinq, folio case n° Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur :

Signé : LACHAISE.

Pour plus amples renseignements s'adresser :

à M<sup>e</sup> CHATONET, avoué poursuivant la surenchère.

à M<sup>e</sup> BILLIÈRES, SÉGY et AUTEFAGE, avoués présents à la vente ; lesquels, ainsi que tous autres avoués occupant près le même tribunal pourront porter les enchères.

(SERVICE D'ÉTÉ 1905)

De Paris à Toulouse par Cahors

Table of train schedules from Paris to Toulouse via Cahors, showing routes, classes, and departure/arrival times.

De Toulouse à Paris par Cahors

Table of train schedules from Toulouse to Paris via Cahors, showing routes, classes, and departure/arrival times.

De Cahors à Libos

Table of train schedules from Cahors to Libos, showing routes and departure/arrival times.

De Libos à Cahors

Table of train schedules from Libos to Cahors, showing routes and departure/arrival times.

De Cahors à Capdenac

Table of train schedules from Cahors to Capdenac, showing routes and departure/arrival times.

De Capdenac à Cahors

Table of train schedules from Capdenac to Cahors, showing routes and departure/arrival times.

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

Table of train schedules from Paris to St-Denis-près-Martel and Aurillac.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Table of train schedules from Le Buisson to St-Denis-près-Martel.

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

Table of train schedules from Toulouse to Capdenac, Brive, and Paris.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

Table of train schedules from Paris to Brive, Capdenac, and Toulouse.

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

Table of train schedules from Aurillac to St-Denis-près-Martel and Paris.

St-Denis-près-Martel au Buisson

Table of train schedules from St-Denis-près-Martel to Le Buisson.

De Sarlat à Gourdon

Table of train schedules from Sarlat to Gourdon.

De Gourdon à Sarlat

Table of train schedules from Gourdon to Sarlat.

Certifié véritable par le gérant soussigné,

Cahors, le

1905

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre,

Le Maire,